

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N°286/2022

A la Société MK ETANCHEITE SARL

Après avoir reçu le contrat du marché des travaux de construction du stade de Kikwit, conclu avec le Ministère Provincial en charges des Sports et Loisirs de la province du Kwilu, pour un montant total hors taxe de francs congolais quatre milliards deux cent soixante-dix-huit millions cinq cent cinquante-un mille cinquante-huit (4.278.551.058) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit CDF 29.949.857 (francs congolais vingt-neuf millions neuf cent quarante-neuf mille huit cent cinquante-sept).

Fait à Kinshasa, le 05/10/2022.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Raymond M.L YUMBA

Directeur Général